

Favoriser la croissance du marché du travail au Nouveau-Brunswick

APPEL À DES IDÉES POUR LA CROISSANCE DE LA MAIN D'ŒUVRE : PROPOSITIONS DE PARTENAIRES AVEC DES ORGANISATIONS PRIVÉES OU À BUT NON LUCRATIF, NON GOUVERNEMENTALES

1. APERÇU GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL

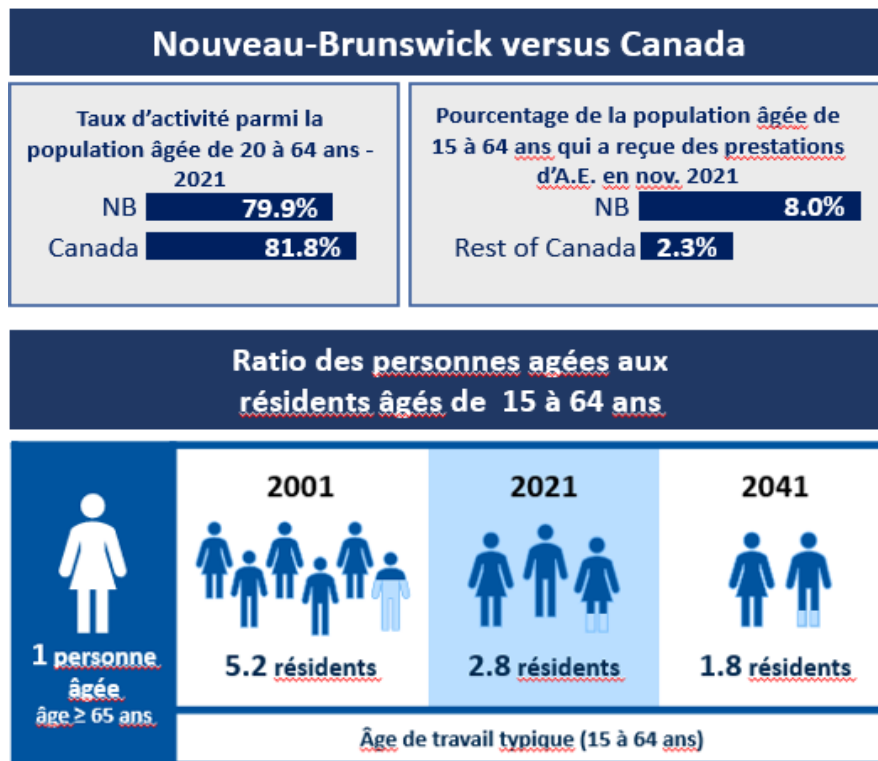
Au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) englobe tous les services liés à l'apprentissage des adultes pour le travail, à l'emploi, au travail et à l'éducation postsecondaire.

L'objectif du Ministère est de former une main-d'œuvre qualifiée qui répond aux besoins du marché du travail de la province. À ce titre, sa mission est de donner aux personnes les moyens d'acquérir les compétences et les connaissances pour réussir au Nouveau-Brunswick où elles peuvent vivre, apprendre et travailler dans un milieu juste, sécuritaire et inclusif.

2. CONTEXTE

Au cours des dix dernières années, la province a connu une croissance très limitée de la main-d'œuvre à cause du vieillissement de la population et du nombre important de départs à la retraite qui l'ont accompagné. Cette tendance devrait se poursuivre; environ 120 000 postes sont prévus au cours des dix prochaines années, dont la majorité découlera des départs à la retraite. De plus, la pandémie de COVID-19 a entraîné de nouveaux défis à la croissance du marché du travail. Il est prévu que les possibilités d'emploi futures seront comblées par les nouveaux diplômés, les groupes sous-représentés tels que les jeunes, les personnes ayant un handicap, les femmes, les nouveaux arrivants et les Autochtones.

Le Nouveau-Brunswick est en retard sur le Canada en ce qui a trait aux principales données sur la population active :



EPFT est à la recherche de propositions de partenariat avec des organisations privées ou à but non lucratif, non gouvernementales pour des projets réalisés par des personnes ou des organisations qui auraient des idées pouvant générer des effets positifs sur la croissance de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick.

Voici les défis qui pourraient être abordés, **entre autres** :

- Comment augmenter les taux de participation à la population active?
- Comment rapatrier les Néo-Brunswickois?
- Comment encourager la migration interprovinciale vers le Nouveau-Brunswick?
- Comment réintégrer les travailleurs âgés au marché du travail?
- Comment rendre le marché du travail plus accueillant pour les nouveaux arrivants?
- Comment attirer les personnes vers les professions d'électricien, charpentier, plombier, briqueteur-maçon et/ou couvreur?
- Comment susciter les jeunes à participer au marché du travail?
- Comment attirer les groupes sous-représentés (c.-à-d. les personnes ayant un handicap, les femmes, les nouveaux arrivants, les Autochtones) sur le marché du travail?

3. CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PROJET

L'évaluation du projet est fondée sur les critères suivants :

- la façon dont les activités proposées et les résultats souhaités contribueront à l'accroissement de la main-d'œuvre au Nouveau-Brunswick;
- **les avantages du projet** – les avantages du projet proposé et sa valeur auprès de la province et de la région;
- **les résultats mesurables** – la façon dont les résultats seront mesurés pour déterminer le succès du projet;
- **la viabilité du projet** – la façon dont les avantages du projet peuvent être réalisés ou achevés, comme le propose le projet;
- **la durabilité du projet** – la façon dont les résultats du projet seront maintenus après l'achèvement du projet;
- le délai d'exécution ayant trait aux incidences des résultats;
- **la viabilité du demandeur** – l'état de la stabilité opérationnelle et financière du demandeur;
- **la capacité du demandeur** – la capacité financière et de gestion du client en vue d'assumer les coûts associés à la prestation du projet.

REMARQUE :

Une attention particulière sera accordée aux propositions de partenariat avec des organisations privées ou à but non lucratif, non gouvernementales qui incluent :

- des groupes sous-représentés (jeunes, personnes ayant un handicap, femmes, nouveaux arrivants, Autochtones, etc.), un employeur dans les secteurs ciblés (santé, métiers dans les secteurs résidentiel et manufacturier, production alimentaire, foresterie, technologies de l'information et des communications);
- des professions prioritaires désignées (préposés aux services de soutien à la personne, enseignants, éducateurs de la petite enfance, conducteurs de machines d'abattage d'arbres, travailleurs de la sylviculture et de la foresterie, opérateurs de scierie, électriciens, charpentiers, plombiers, briqueteurs-maçons, couvreurs,, travailleurs de la production alimentaire et métiers en informatique et des systèmes d'information).

Échéanciers du projet

- Les propositions de partenariat avec des organisations non gouvernementales sont acceptés jusqu'au 6 mai 2022. *Toute proposition supplémentaire sera prise en compte après cette date en fonction des fonds disponibles.*
- Le projet peut être d'une durée de 0 à 10 ans

4. CONTENU DE LA PROPOSITION

Les propositions doivent contenir les renseignements suivants :

Renseignements sur l'organisation ou sur la personne

- Nom de la personne ou de l'organisation
- Adresse
- Nom et coordonnées de la personne-ressource (nom, numéros de téléphone et adresse de courriel)
-
- Antécédents de l'organisation

Renseignements sur le projet

- Titre du projet
- Objectif du document de conception
- Description des activités proposées qui contribueront à la croissance de la main-d'œuvre au Nouveau-Brunswick
- Résultats, mesures et / ou cibles attendues
- Échéances
- Ressources
- Budget
 - Inclure les fonds provenant d'autres sources, notamment la contribution de l'organisation et (en argent et en nature) d'autres partenaires.

Remarque :

- **Les frais administratifs supplémentaires ne seront pas prévus au-delà de 10%.**
- **L'établissement de partenariats est encouragé. Une organisation peut combiner ces spécialités avec une ou plusieurs organisations pour collaborer à un projet.**

5. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION

Soumettre par voie électronique à :

Éducation postsecondaire, Formation et Travail

À l'attention de : TravailNB

Courriel : WorkingNBCentralTravailNB@gnb.ca

Objet : Croissance de la main-d'œuvre – projet 2022

****Le contenu du document des personnes ou des organisations ne devrait pas dépasser cinq pages. EPFT peut demander d'autres renseignements si cela est jugé nécessaire.****